Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260928-202682_DELIB-DE

**DELIBERATION**

# PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AUX MISSIONS FACULTATIVES PROPOSÉES PAR LE CDG 56

| | |
|---|---|
| Date de convocation<br>22 septembre 2026<br><br>Date d'affichage<br>28 septembre 2026<br><br>Nombre de conseillers :<br><br>- en exercice : 11<br><br>- présents : 09<br>- votants : 11 | L'an deux mil VINGT SIX, le 26 septembre<br><br>Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de<br><br>M. CHIFOLEAU Jean-Luc Maire.<br><br>Etaient présents:<br><br>MM. CHIFFOLEAU Jean-Luc.. ALLANIC Christian. DESTREHEM Hadrien. LEMOINE Michel. LE SCOARNEC Goustan BLANCHET Julien.<br>MMES. MOISDON Emilie CHERON Béatrice. MALAMITSAS Véronique. MME BLANCHET Véronique. MME LE PALMEC Valérie<br>Absents :, M. LE SCOARNEC Goustan pouvoir à MME MOISDON Emilie<br>Mme MALAMITSAS Véronique pouvoir à M. BLANCHET Julien<br><br>Formant la majorité des membres en exercice<br>A été élue secrétaire : M. CHIFFOLEAU Jean Luc |

**Le Maire informe l'assemblée :**

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (CDG 56) développe, dans le cadre d'une convention, des services à destination des collectivités territoriales et des établissements publics territoriaux non affiliés à ce dernier.

En vertu de l'article L.452-39 du code général de la fonction publique, ces collectivités et établissements publics peuvent demander à bénéficier de l'ensemble des missions suivantes :

1° Le secrétariat des conseils médicaux ;

2° Une assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue prévue à l'article L. 124-2 ;

3° Une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine ;

4° Une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite ;

5° La désignation d'un référent laïcité.

La collectivité ne peut exclure une ou plusieurs de ces missions qui constituent un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260928-202682_DELIB-DE

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres aux missions pour l'année en cours. Le tarif des missions est fixé chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

Pour la Commune d'Hoedic, l'intérêt du recours à de tels services est de bénéficier de l'expertise du CDG 56 afin d'optimiser la gestion de ses ressources humaines et de ses services.

Aussi, est-il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention précitée proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.452-30, L.452-39 et L.452-40 et suivants,

Vu la convention générale d'utilisation des services facultatifs et le catalogue des prestations facultatives proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan ;

D'approuver les termes de la convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, telle qu'annexée à la présente délibération ;

D'autoriser Le Maire à signer ladite convention, ainsi que ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Dit que les crédits nécessaires aux dépenses résultant de cette adhésion seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 26 septembre 2026

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

Fait à Hoedic,

le 26 septembre 2026

M. Chiffoleau Jean Luc, Maire




**- Transmis au représentant de l'Etat le : 26 septembre 2026**

**- Publié le : 26 septembre 2026**